

La cloche, le maire et le curé dans l'Yonne, de l'Ancien Régime à la Séparation de 1905.

Deuxième partie : de la Restauration à l'aube de la Troisième République¹

Bernard Richard

Cloches religieuses et cléricales du XIXe siècle.

Le trône et l'autel.

Depuis la Restauration de 1814-1815, voire depuis le Concordat de 1801, jusqu'en vers 1877-79, c'est-à-dire jusqu'aux succès électoraux définitifs des républicains, le maître des cloches est localement le curé, même si celui-ci est supervisé à cet effet conjointement par l'évêque et le préfet. La seule interruption est constituée par les débuts de la Monarchie de Juillet, avec une phase d'anticléricalisme, en partie par réaction contre le cléricalisme outrancier de Charles X et parce que l'épiscopat restait majoritairement attaché aux Bourbons de la branche aînée. Mais ce n'est qu'une brève parenthèse, de 1830 à 1840, voire 1835 seulement.

Début 1877, dans une lettre circulaire adressée le 30 janvier à tous les maires du département au sujet de la sonnerie des cloches des églises, Charles Roussel, préfet de l'Yonne, rappelle encore que « d'un avis émis par le comité de législation du Conseil d'Etat à la date du 17 juin 1840, il résulte que le curé ou desservant d'une paroisse doit être seul détenteur de la clef du clocher comme de celle de l'église » ; ajoutant que « le maire n'a pas le droit de posséder une seconde clef » ; et que « si des difficultés surviennent [entre le curé et le maire], le maire « doit en référer au préfet qui les règlera avec l'autorité ecclésiastique [nous soulignons] ». Il n'y a pas alors, sous le gouvernement dit d'ordre moral du maréchal de Mac Mahon, de recours au seul préfet, indépendamment de l'évêque, car l'Eglise et l'Etat s'entendent parfaitement et se soutiennent mutuellement : les « usages », codes détaillés d'utilisation des cloches, reçoivent l'approbation commune, la « bénédiction » du préfet comme de l'évêque. D'ailleurs le préfet de l'Yonne dans sa lettre de janvier 1877 précise bien que ses instructions « ont été concertées avec Monseigneur l'archevêque de Sens et que Sa Grandeur en transmettrait au besoin d'analogues à son clergé ».

¹ Suite de l'étude publiée dans *L'Echo de Joigny* n° 63, 2006, p. 41-63.

Il s'agit bien d'une « réglementation concertée », selon le terme usité dès avril 1802 pour désigner la règle créée par les « Articles organiques » qui encadrent le Concordat de 1801².

De 1830 à 1873, selon une enquête publiée en 1873 dans *La Semaine religieuse du diocèse de Sens et Auxerre*, sur les quelque 550 églises de l'Yonne, 164 ont été rénovées (nefs, clochers, autels, vitraux, etc.) ou construites, c'est-à-dire 30% d'entre elles, y compris une vingtaine d'églises neuves comme par exemple celles de **Champvallon** en 1860, d'**Aillant-sur-Tholon** sur les plans de Viollet-le-Duc en 1865-67, de **Hauterive** en 1865, d'**Armeau**, en projet dès 1863, achevée en 1875, etc.³ Les nouvelles églises sont construites essentiellement en style néo-gothique. On peut certes regretter que cette floraison architecturale, entre néo-gothique, style « troubadour » et art sulpicien, ne coïncide guère avec une création artistique originale, mais n'est-il pas normal que les architectes et décorateurs visent d'abord à être en adéquation avec les demandes des commanditaires et utilisateurs du moment ?⁴

² A.-J. NOIROT, *Le Département de l'Yonne comme diocèse*, t III, p. 48. Il s'agit là d'un règlement déjà édicté plusieurs fois sous une forme similaire, sous tous les régimes suivant celui du Consulat : « L'évêque se concertera avec le préfet pour régler la manière d'appeler les fidèles au service divin par le moyen des cloches » (art. 48 de la loi du 18 Germinal an X - 10 avril 1802, un des *Articles Additionnels* au Concordat de 1801).

³ Id., ib., t. III, p. 47-49, et du même auteur, *La Vallée d'Aillant*, t. I, p. 21-31 et 39, et t. IV, p. 249-251 et 258 ; voir aussi *Les églises d'Armeau*, de Jean-Luc Dauphin et Jean-Jacques Grizeau, dans les *Etudes villeneuviennes*, n° 19, 1993. Autres églises construites ou complètement reconstruites au XIXe siècle : celles de Chigy, Egleny (1875-79), Essert, Fouchères (1895), Gland (1827), L'Isle-sur-Serein (1837), Mailly-la-Ville (1873-80), Malay-le-Grand (1865), Perrigny (1863), Quincerot (1854), Saint-Denis-lès-Sens (1874), Saint-Germain-des-Champs (1869), Santigny, Sennevoy-le-Haut (1856), Serrigny, Tharoiseau (1851), Thory (1848-52), Vassy (1863), Villefargeau (1844) et Vireaux (1854), d'après Michel de LA TORRE, *Yonne, le guide complet de ses 451 communes*, éd. Deslogis - Lacoste, coll. *Villes et Villages de France*, Paris, 1990.

⁴ Dans les années 1840, un débat est ouvert sur la question du style à adopter pour les nouvelles églises, débat qui touche la France après l'Allemagne et l'Angleterre. La *Revue Générale d'Architecture et des Travaux Publics* publie en 1846 le rapport présenté à l'Académie des Beaux-Arts le 18 février 1846 par l'architecte et académicien Raoul-Rochette sous le titre de *Considérations sur la question de savoir s'il est convenable au XIXe siècle de bâtir des églises en style gothique* (t. VI, 1846, coll. 316). Sur le terrain, les partisans du néo-gothique sont majoritaires et ils qualifient le gothique d'art « national » ou « français ». D'ailleurs Eugène Viollet-le-Duc répond à Raoul-Rochette, dans les *Annales archéologiques* de la même année (IV, 1846, p. 325-332) par un article intitulé « Du style gothique au XIXe siècle ». Dans l'Yonne, ce jeune (et déjà grand) architecte et ses disciples oeuvrent dans ce sens (palais épiscopaux de Sens et d'Auxerre, églises néo-gothiques d'Aillant, Armeau, Champvallon, Egleny, etc.). Voir en particulier dans le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, n° 82, 2004, p. 17 et suivantes, l'article de Marie-Agnès GILOT, *Augustin Nicolas Caristie (1781-1862), culture architecturale et carrière d'un grand prix de Rome* (c'est un émule de Percier, hostile au néo-gothique et partisan d'un art néo-classique fondé sur la filiation gréco-romain - roman - Renaissance - art néo-classique. Les partisans du néo-gothique dénoncent quant à eux le néo-classique comme un « art païen »). *L'architecture religieuse du XIXe siècle* (direction Bruno FOUCART et Françoise HAMON, éd.

Une église « idéale » est proposée en 1853 par l'architecte auxerrois Emile Amé, un collaborateur de Viollet-le-Duc sur le chantier de Vézelay. Elle est néo-gothique et s'inspire de l'église du village de Pontaubert, près de Vézelay, église commencée fin XII^e-début XIII^e. C'est dans la revue *Les Annales archéologiques* de mai 1853 qu'il publie ce projet, avec plan, coupes, gravures, devis : une sorte d'église de village standard est ainsi proposée, pour faire du XIII^e siècle en plein XIX^e⁵. L'Yonne est donc bien dans l'air du temps, avec ce projet architectural qui pastiche le Moyen Âge. L'Eglise et les catholiques zélés font longtemps, au moins jusqu'en 1860, partie des soutiens les plus actifs de Napoléon III, cet empereur dont les troupes sauvent Rome et le pape à diverses reprises. Il s'agit moins pour l'Eglise d'encenser sincèrement le régime impérial que de profiter du besoin qu'a ce régime plébiscitaire d'être soutenu par elle pour accroître sa propre emprise locale. Une fièvre de construction ou rénovation d'églises s'empare des conseils de fabrique qui ponctionnent les budgets municipaux, avec deux fois plus d'argent en sortant pour ces travaux que pour la construction de mairies et d'écoles sous le Second Empire. Tout ce qui va aux églises, dans des budgets communaux limités, c'est autant qui échappe aux écoles, aux lavoirs, à l'adduction d'eau, aux égouts, aux chemins et rues, même si la vague de prospérité économique sur laquelle « surfe » le Second Empire apporte des facilités dont ne bénéficiera pas la Troisième République commençante.

De la même façon dans le budget de l'Etat, le financement des cultes passe de trente-six millions de francs en 1830 à cinquante-trois millions en 1876 (la monnaie s'est certes dépréciée entre temps), mais surtout à cette dernière date l'instruction publique ne reçoit de l'Etat que trente-six millions de francs, donc un bon tiers de moins que les cultes.

C'est « le temps des églises au village », le temps de la montée en puissance puis de « l'apogée des curés de campagne », selon les termes de l'historien Pierre Pierrard reprenant ceux d'Yves-Marie Hilaire⁶.

Le clergé séculier, rémunéré par l'Etat, passe de 40.600 unités en 1830 à 56.400 en 1870, avec en outre augmentation de la dotation individuelle reçue par chaque prêtre : un clergé choyé. Non rémunéré quant à lui par

PUPS, Paris, 2006) ébauche une réhabilitation du néo-gothique, sur le plan technique plutôt qu'artistique.

⁵ Ce projet a été présenté succinctement par Jean-Pierre Fontaine dans une de ses chroniques grand public de *L'Yonne Mag*, en mai 2003. Emile Amé s'était déjà fait remarquer pour ses qualités techniques en publiant, en 1841, un *Atlas des îles et îlots de la rivière Yonne* (un exemplaire aujourd'hui à la Bibliothèque municipale d'Auxerre).

⁶ On retrouve cette priorité donnée aux églises dans les financements municipaux, hors de l'Yonne aussi, dans divers travaux universitaires portant sur un diocèse ou un département particulier : *De la mise en valeur des landes de Gascogne*, d'Armand FOURCADE (dans les Landes et la Gironde, 3 millions de francs pour la construction d'églises et de presbytères et 1, 6 million seulement pour les mairies et écoles), Yves-Marie HILAIRE pour le diocèse d'Arras, Michel LAGREE pour la Haute Bretagne (Rennes), Claude LANGLOIS pour le diocèse de Vannes, Nadine Josette CHALINE pour la Normandie, le tout cité et commenté brièvement par Alain CORBIN, *Les cloches de la terre*, op. cit. en bibliographie.

l'Etat, le clergé régulier (religieux et religieuses) passe de 40.000 à 160.000 membres dans la même période, avec une floraison de nouvelles congrégations religieuses. Les vocations se multiplient (1700 ordinations de prêtres par an vers 1860, une centaine seulement de nos jours). Le réseau de prêtres devient très dense, trop dense même, car l'esprit de clocher et l'émulation amènent la moindre agglomération rurale à souhaiter, et souvent à obtenir, un desservant. La France a alors un réseau d'ecclésiastiques (clergés séculier et régulier réunis) deux fois plus dense que celui de l'Espagne, trois fois plus que celui de l'Italie : un membre du clergé pour deux cents personnes, contre un pour quatre cents en Espagne, un pour six cents en Italie, même si l'Yonne connaît une pénurie qui amène souvent l'archevêque de Sens à négocier la venue de prêtres bretons et normands⁷. En France alors se multiplient les *mariophanies* (principales apparitions de la Vierge : rue du Bac à Paris en 1830, avec la médaille miraculeuse, la Salette, dans le Dauphiné, en 1846, Lourdes en 1858, Pontmain, sur les marges de la Bretagne, en 1871) et les érections de basiliques, chapelles et statues mariales qui marquent l'emprise religieuse sur le territoire (en particulier Notre-Dame de Fourvière, Notre-Dame de la Garde, Notre-Dame de France sur le rocher du Puy, coulée dans le métal des canons russes pris à Sébastopol, et bien d'autres basiliques mariales). Dans l'Yonne aussi, de nombreuses statues de la Vierge ou chapelles mariales sont érigées ou restaurées alors, sur des sites dominants, souvent au dessus d'un village : la Vierge de **la Pierre-qui-Vire** (1853, statue de neuf mètres de hauteur dressée sur un dolmen), la Vierge du Rocher à **Saint-Moré** (1856), Notre-Dame d'Orient à **Sermizelles** (1858, avec une tour crénelée en souvenir de la tour de Malakoff prise en 1855), Notre-Dame de Pitié à **Saint-Martin-sur-Ouanne** (restaurée en 1866), Notre-Dame de Miséricorde à **Sauvigny-le-Bois** (1872), Notre-Dame de Bellevue à **Tronchoy** (statue remise en place en 1877)⁸.

Parallèlement l'anticléricalisme enfle chez les républicains provenant de leurs convictions idéologiques propres et de l'adhésion de l'Eglise catholique, dans sa majorité, aux thèses des adversaires du régime républicain. Mais cet anticléricalisme est alimenté aussi, bien souvent, par la trop forte emprise locale du curé sur le pouvoir municipal et ses finances de 1850 à 1877, surtout sous Napoléon III, puis sous la présidence du maréchal de Mac Mahon. Certes, les relations de Napoléon III avec l'Eglise de France ne sont pas toujours sereines, surtout à partir de 1860 avec la « question romaine », la question de la sauvegarde du pouvoir temporel de la papauté (pouvoir menacé par la désormais prévisible unité italienne). Mais les dirigeants catholiques et la majorité des évêques sont hostiles à la République et retrouvent après 1870 l'espoir d'une restauration des rois de

⁷ Jean-Paul Scot, « *L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle* ». Comprendre la loi de 1905, Paris, 2005, Seuil, coll. *Points Histoire*, p. 364.

⁸ Chanoine Paul MEGNIEN, *Notre Dame de chez nous*, Imp. J. Peyronnet et Cie, Joigny, 1958.

Francen, espoir qu'ils lient à celui du rétablissement du pouvoir temporel du pape. Accepter l'Eglise et Dieu, c'est souvent rejeter la Révolution et donc la République, la troisième comme la première (alors que la seconde a été, à ses débuts, fêtée par un clergé qui bénissait les arbres de la Liberté partout plantés).

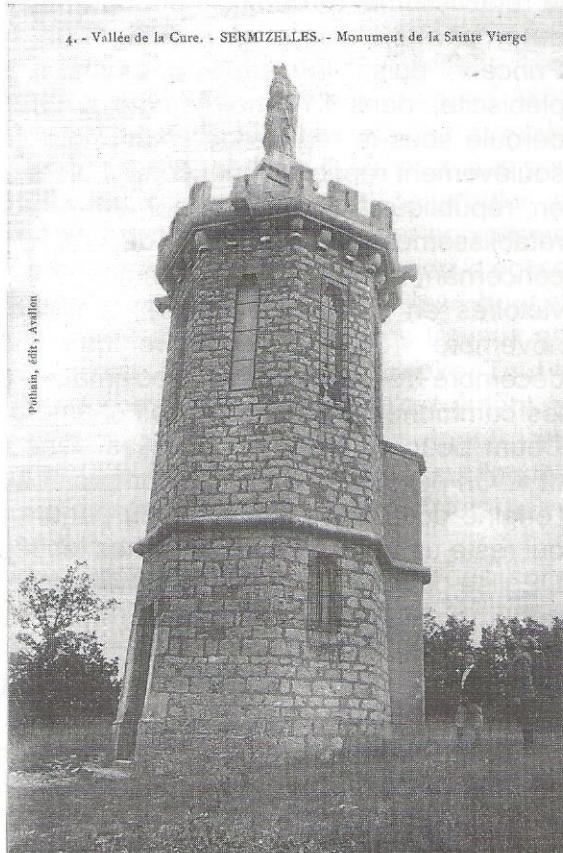


Fig. 1 : la tour « Malakoff » de Sermizelles (N.-D. d'Orient), carte postale ancienne.

L'attachement (l'*« inféodation »* disent les républicains) de l'épiscopat à Louis-Napoléon Bonaparte, au moins de 1848 à 1860, est soulignée par beaucoup de spécialistes du XIX^e siècle⁹. L'engagement de l'Eglise aux côtés du prince est souvent très marqué et se manifeste même parfois avec une réelle ferveur. C'est d'ailleurs un sentiment de soulagement qu'a éprouvé et exprimé le clergé devant le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

En 1851-52, Mgr Mellon Jolly, archevêque de Sens et Auxerre, apporte un soutien sans réserve au Prince-Président puis Empereur en multipliant les *Te Deum*, les actions de grâce en sa faveur. Par exemple cet archevêque prescrit une messe d'action de grâce à célébrer dans toutes les paroisses le jour de l'Epiphanie, le 6 janvier 1852, « pour appeler les bénédictions du

⁹ J. GEORGE, *Histoire des maires de 1789 à 1939*, op. cit. en bibliographie ; voir aussi, de Jacqueline LALOUETTE, *La séparation des Eglises et de l'Etat. Genèse et développement d'une idée, 1789-1905*, Paris, Seuil, collection *L'Univers historique*, 2005.

ciel sur la France et sur la grande mission qui est confiée au Prince par le peuple français ». Il demande qu'on chante à cette occasion « *Domine, salvam fac Republicam ; Domine, salvum fac Ludovicum Napoleonem* », conformément à la circulaire n° 107-1851 du nouveau ministre de l'intérieur, Fortoul, appliquée avec empressement. Ainsi, près d'un an avant le rétablissement institutionnel de l'Empire, est-ce déjà par une appellation de type monarchique qu'il désigne le Président de la République (« le Prince », puis les seuls prénoms, sans le patronyme) alors que le plébiscite, dans l'Yonne comme dans neuf autres départements, s'est déroulé sous le régime de l'état de siège, après la brutale répression du soulèvement républicain, et surtout alors que l'on est toujours juridiquement en république. On aura les mêmes actions de grâce à l'occasion du rétablissement de l'Empire en décembre 1852, puis de divers événements concernant le chef d'Etat (son mariage, la naissance du Prince impérial, les victoires en Crimée, en Italie) ; ainsi écrit-il dans sa lettre n° 58 de fin novembre 1852 : « Je désire que dimanche prochain, 5 courant [5 décembre 1852] jour où la proclamation de l'Empire aura lieu dans toutes les communes de France, il soit chanté à l'issue de la Grand'Messe un Te Deum pour appeler de nouvelles bénédictions sur l'Empereur Napoléon III ». On peut difficilement se compromettre plus avec un régime politique à l'origine douteuse, régime né du parjure du Président et d'un coup d'Etat qui reste un objet d'exécration chez les républicains¹⁰.

L'Eglise paiera cher cet engagement politique, cette « inféodation », lors du retournement de la conjoncture, après 1870 et surtout 1877-79, car les républicains n'ont pas la mémoire courte et ne pardonneront pas les compromissions de la hiérarchie catholique avec l'Empereur puis avec le Maréchal : même si l'harmonie ne régna pas toujours entre l'empereur et l'Eglise, ce qui compte en l'occurrence c'est la conviction qu'avaient les républicains d'une alliance du trône -impérial- et de l'autel.

Ajoutons que, depuis le Concordat de 1801, seuls 10% des prêtres de l'Yonne sont des « curés » (surtout au chef-lieu de canton) ou des archiprêtres (au chef-lieu d'arrondissement), titulaires d'une cure et assurés de la conserver ; le reste du clergé séculier est formé par les « vicaires » et surtout les « desservants », nommés directement par l'archevêché et susceptibles d'être déplacés au moindre écart par rapport aux mandements de l'évêque ou archevêque (en 1836 dans l'Yonne, sur 394 prêtres, seulement 39 curés ou archiprêtres). L'attitude de l'archevêque de Sens et Auxerre à l'égard du régime établi est donc fidèlement répercutée par les prêtres desservants¹¹. Certes, le contraste grandit entre la hiérarchie catholique, majoritairement méfiaute ou hostile à l'égard de la République, et des catholiques de plus en plus nombreux à adhérer au régime nouveau, soit par attachement à la liberté, soit par acceptation du régime établi (et

¹⁰ A.-J. NOIROT, *Le Département de l'Yonne comme diocèse*, t. II, passim, et J. LALOUETTE, *La séparation des Eglises et de l'Etat*, op. cit. supra en note 9.

¹¹ Id. ib. (A.-J. NOIROT), en particulier t. I, p. 239-243.

des catholiques, eux aussi, avaient déjà payé très cher après décembre 1851 leur attachement à la République).

Fringale de cloches.

Dans ces années, comme l'écrit l'abbé A.-J. Noirot, « les clochers se repeuplent, une véritable *fringale de cloches* s'empare des fabriques et des municipalités : on veut du neuf », des cloches neuves et plus nombreuses ; on envoie au besoin à la refonte les vieilles cloches fêlées pour faire plus lourd, plus sonore et plus harmonieux après ajout de métal¹².

Il s'agit bien sûr de reconstituer le patrimoine campanaire en partie transformé en canons sous la Révolution.

Même de tout petits villages, sans presbytère ni prêtre résidant, s'offrent des cloches. C'est le cas de **Saint-Maurice-Thizouaille**, environ 300 habitants, qui s'équipe vers 1860 de trois cloches nouvelles (dont une de 1500 kg qui se brisera lors sa descente par les ouvriers engagés par le maire anticlérical en 1903). La *fringale de cloches* des années 1830-1870, et au-delà, se traduit par exemple pour la seule année 1864 par neuf bénédicitions de cloches dans le diocèse, dont des « triplés » : en particulier à **Fleurigny, Mailly-la-Ville, Menades** (trois cloches), **Neuilly** (une cloche et une horloge), **Tharoiseau, Thorigny, Vallery et Vallières**.

Dans le choix des parrains, on renoue avec les coutumes d'avant la Révolution. Il s'agit, comme l'avait souhaité Louis XVIII dans le préambule de la Charte de juin 1814, de « renouer la chaîne des temps » et ceci peut parfois même se matérialiser par un parrain ou une marraine venant dans la même famille que ceux d'avant 1789.

A **Champlost** en 1824, la commune décide de refaire les deux cloches (sur trois) enlevées en 1793. Elle obtient du préfet l'autorisation de mettre en vente un quart de ses réserves de bois pour solder l'opération et passe un « traité » avec le fondeur Cochois, désormais domicilié à Auxerre. La grosse cloche de l'église Saint-Vincent, restée en place, avait eu pour parrain en 1711 le seigneur du village, Jean Quentin baron de Champlost, puis lors de sa refonte, en 1777, Jean-Marie Quentin de Champlost, fils ou petit-fils du précédent. La plus grosse des nouvelles cloches est bénite en juin 1825 et s'appelle *Apolline* : sa marraine est « Madame Gislaine de Bontain, comtesse de Champlost », donc l'épouse du châtelain, lui-même fils du parrain de 1777 (en fait la transcription, œuvre d'un instituteur du XIX^e, est défectueuse et il s'agit d'Apolline de Champlost née de Gislain de Bontin, issue d'une famille installée depuis le XVII^e siècle au château de Bontin, commune des Ormes). De la même façon la seconde cloche a pour parrain l'abbé Michel Soudais, curé du village voisin de **Beugnon**, mais

¹² *Id.,ib.*, t .III, p. 47.

vicaire à Champlost avant la Révolution : la « chaîne des temps » est bien renouée¹³.

A Dyé, en 1867, la cloche indique dans son inscription « l'an 1867, Napoléon III empereur » et les parrains sont Charles Nourry de la Folleville et Marie-Antoinette baronne de Channe née Nourry de la Folleville, avec les blasons de chacun : c'est, là encore, la grande famille noble de la commune¹⁴.

A Saint-Aubin-Châteauneuf, encore en 1867, un saintier venu des Vosges refond la seule grosse cloche (fêlée) encore en place depuis la Révolution pour en faire trois nouvelles : il s'agit de faire nombre. Après ajout de métal, on passe 1500 à 1770 kg pour le nouvel ensemble de trois cloches, la plus grosse pesant 800 kg ; cette dernière se fêle à son tour, en 1885 ; on la refond en 1889, la faisant passer de 800 à 980 kg, donc un ensemble désormais de 1950 kg : *fringale de cloches !* Cette grosse cloche de Saint-Aubin-Châteauneuf a été baptisée en 1867 *Aubine* (de saint *Aubin*), *Charlotte* (de son parrain, Raoul Charles de Magny), *Marie* (de sa marraine *Marie-Thérèse Bazin* née de Gribauval) : heureusement, le parrain et la marraine sont de riches notables qui peuvent prendre la dépense à leur charge¹⁵.

Certes l'acquisition de nouvelles cloches peut obéir à divers motifs, tout en signifiant, en matérialisant l'emprise de l'Eglise sur le village :

- reconstitution d'un patrimoine disparu, fondu en canons sous la Révolution,
- désir pour le curé de marquer son autorité retrouvée dans le village, face à la municipalité,
- esprit de clocher, avec le désir d'avoir plus de cloches que le village voisin ou des cloches plus sonores,
- nécessité, plus simplement, de remplacer une cloche fêlée par un sonneur maladroit (le bronze étant un matériau cassant, fragile) ou fondue accidentellement sous la chaleur d'un incendie ou par la foudre.

Ainsi à Neuilly en 1785¹⁶ par l'incendie ou plus tard à Villiers-sur-Tholon par la foudre le 28 juin 1899 (clocher fendu et cloches fondues) les cloches disparaissent. Alors qu'à la demande de l'archevêque de Sens, les cloches

¹³ Indications tirées des registres municipaux et de transcriptions du XIXe par un instituteur puis un curé de Champlost (données fournies par François Genreau, de Champlost).

¹⁴ Pierre ZLATOFF, *Cloches des environs de Flogny*, dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie et d'histoire du Tonnerrois*, n° 52, 61e année, 1999, Tonnerre, 2000. Article très descriptif, avec inscriptions et dessins de diverses cloches.

¹⁵ A.-J. NOIROT, *Le Département de l'Yonne comme diocèse*, t. III, p. 40 et suivantes et, du même auteur, *La Vallée d'Aillant*, t. I, p. 98.

¹⁶ Neuilly sur Ravillon, brochure sans nom d'auteur éditée par la municipalité en 1993.

de toutes les églises de l'Yonne carillonnent à minuit le 31 décembre 1899 pour saluer et bénir l'entrée dans le XXe siècle (et fêter les saints patrons de l'Eglise icaunaise, Savinien et Potentien, réputés morts en martyrs un 31 décembre, selon la tradition), le clocher de Villiers-sur-Tholon, vide et mal en point, reste muet : ce n'est que le 13 décembre 1900 qu'on pourra enfin inaugurer le clocher réparé et baptiser les nouvelles cloches¹⁷.



Fig. 2 : Le nouveau clocher de l'église de Villevallier (1867) construit par l'abbé Poulin, dessin de Jacques Pierson d'après une photographie ancienne.

A **Villevallier** s'exprime de façon pittoresque la *fringale de cloches* qui s'est emparée de l'Eglise, après la marée anti-campanaire de la Révolution.

Ici, en 1866, l'abbé Basile Poulin, très dynamique curé du village, offre une nouvelle et troisième cloche. Elle vient s'ajouter d'abord à celle qui a été offerte en 1822 par M. Meynard de la Farge, officier de marine, gendre d'un riche marchand de bois de Villeneuve-sur-Yonne (Cornisset-Desprez), et propriétaire du château voisin, le château du Fey ; ensuite à celle payée en 1852 par le maire du village¹⁸. Cette troisième cloche est baptisée *Louise*, du prénom de sa marraine Mme Louise Fleury. Il s'agit alors pour le curé et ses ouailles de se montrer ostensiblement, de manifester bruyamment leur existence afin de faire pièce aux protestants localement bien implantés. A Villevallier, depuis les premières prédications méthodistes de 1845, les protestants se sont multipliés, en partie pour

¹⁷ A.-J. NOIROT, *Le Département de l'Yonne comme diocèse*, t. III, p. 176. Le parrain des cloches de 1900 est Albert Bonneville de Sainte-Anne, baron de Champvallon, châtelain voisin possessionné à Villiers (voir cet étonnant personnage, cette étonnante famille, dans Jean-Luc DAUPHIN, *Le monde des Bonneville ou les quatre fils du marinier*, dans *Etudes villeneuvianas*, n° 36, été 2006).

¹⁸ Abbé Jacques LEVISTE, *Le château du Fey et la seigneurie de Villegien*, éd. Les Amis du Vieux Villeneuve, coll. *Terre d'Histoire*, 1990.

protester contre l'ordre établi, ordre politique et, localement, ordre « clérical » ; ils ont même ouvert une école privée et achevé de construire un temple, inauguré le 1er mars 1866. Dans ce village d'environ six cents habitants, deux cents appartiendraient à la communauté protestante dans les années 1860 !

Mais la contre-offensive catholique se heurte à un obstacle technique...de poids : l'orgueilleuse *Louise*, pesant une demi-tonne, est trop lourde et trop large pour le frêle clocher de l'église Saint-Fiacre. Qu'à cela ne tienne, l'entrepreneur curé s'engage à construire à ses propres frais un second clocher, au dessus du porche d'entrée ; il est en style néo-gothique, c'est-à-dire bien dans l'air du temps ; la chose, vite et mal faite, est achevée dès 1867, sans architecte par souci d'économie : si la cloche a été bénite solennellement le 9 décembre 1866, dès 1870, le nouveau clocher où elle trône pose des problèmes de structure -il se lézarde- et de droit car il reste propriété personnelle de l'abbé Poulin, responsable financièrement de l'entretien et des réparations. Or le curé est bientôt transféré à Epineuil puis à Fleury-la-Vallée et il suit mal l'affaire, ne répondant pas aux demandes de Villevallier.

Après un quart de siècle de querelles entre le conseil municipal et le fougueux abbé Poulin, c'est en décembre 1895 seulement qu'on s'achemine vers la seule solution désormais possible, « la démolition de fond en comble » du clocher, par arrêté municipal ratifié par le préfet, après expertise d'un architecte de Joigny. En effet, la République ne laisse pas détruire aisément un clocher, d'autant que l'archevêché, mal informé, a souligné la valeur de « cette œuvre architecturale à caractère historique » (du néo-gothique pris pour du gothique). Ce clocher est manifestement un vrai danger pour les paroissiens, car il est fait de plus de sable que de ciment et de pierres et menace de s'écrouler. Cette démolition, après nouveaux retards, s'achève en décembre 1898. Comme l'abbé Poulin a entre temps cédé opportunément la propriété du nouveau clocher à la commune, début 1895, la facture de la démolition (1700 francs) est réglée par le budget municipal. L'abbé cependant rachète alors sa cloche, la *Louise*, pour 500 francs, et l'installe à **Fleury-la-Vallée** dont il est désormais le curé : c'est ici qu'elle réside depuis 1899, ce qui aurait plu à sa marraine homonyme, Mme Louise Fleury. Peu après, toujours en 1899, Albert Gallot, directeur de *L'Yonne*, journal radical et anticlérical d'Auxerre, insulte l'abbé Poulin, le traitant de « voleur » et de « piteux poulain » ; d'où un procès perdu par Gallot, condamné à publier le jugement dans six journaux, dont *L'Yonne* et la *Semaine religieuse de Sens et Auxerre*, et à verser 2000 francs de dommages et intérêts à l'abbé offensé. Celui-ci se targue vite d'avoir soldé les frais d'acquisition et de transport de la *Louise* grâce à cette somme, aussi la cloche fut-elle désormais surnommée la *Galopine* (de « Gallot »). Le clocher et le chœur de l'église de Fleury-la-Vallée, ébranlés peut-être, comme à Villevallier, par le poids de la

Galopine, sont un moment fermés aux fidèles dans les années 1990, puis restaurés grâce à l'association de sauvegarde du patrimoine du village¹⁹.

Dans les archives départementales, on peut trouver des documents relatifs aux tarifs des sonneries de cloches pour les particuliers, documents décrivant les « usages ». Ils proviennent des enquêtes préfectorales des années 1884-1886 qui suivent la promulgation de la loi municipale d'avril 1884. Les tarifs furent réglementés, après le Concordat de 1801, par les « Articles organiques » (article 69) de 1802. Cependant chaque paroisse a son code de sonneries bien spécifique, dans le respect de la loi mais en fonction aussi de la tradition ainsi que du volume sonore et du nombre de ses cloches. Cette tarification est souvent l'objet de sarcasmes de la part des anticléricaux, qui dénoncent son caractère peu égalitaire, voire peu évangélique, même si cet apport « casuel » contribue à l'équilibre financier des fabriques qui gèrent les revenus de l'église.

Ainsi à **Saint-Maurice-le-Vieil** (560 habitants en 1886), comme ailleurs, les *usages* sont-ils soigneusement codifiés. On y indique des sonneries aux modalités et aux nombres bien précisés, ce qui entraîne des prix variés, des tarifs échelonnés selon les classes des mariages ou funérailles : par exemple, au choix, 144 tintements pour le glas des enterrements de première classe, 72 pour la seconde classe, 48 pour la troisième ; pour les baptêmes, une volée de cloches pour chaque pièce de cinquante centimes (le nombre de volées varie avec la somme d'argent que la famille peut dépenser, si ce n'est avec le montant désiré et imposé par le sonneur).

A la rubrique *14 Juillet*, on trouve le texte suivant : « On carillonne aux Angélus, et même à celui du soir du 14 juillet » : c'est que ces « usages » sont ici dans leur version des années 1880, ils ont intégré la circulaire ministérielle de 1882 ou la loi d'avril 1884 imposant au curé ces sonneries de la Fête nationale, sonneries civiques.

Ajoutons, pour la suite de l'histoire, que les *usages* de Saint-Maurice-le-Vieil, comme ceux de bien d'autres paroisses, précisent que « toute cérémonie est sonnée dans l'église où elle a lieu »²⁰. Ceci veut bien dire, implicitement, qu'on ne sonne pas une cérémonie familiale qui n'a pas lieu *dans l'église*, par exemple un mariage, un baptême, un enterrement

¹⁹ Charles. PIERSON, *Querelles de cloches et de clocher à Villevallier*, dans *L'Echo de Joigny* n° 10, 1973, ainsi que *La Semaine religieuse de Sens et Auxerre*, 1899, p. 316, et A.-J. NOIROT, *Le Département de l'Yonne comme diocèse*, t. III, p. 154 et 316 pour le procès de 1899 contre le journal *L'Yonne*. Informations complémentaires fournies par Mme Huguette Guelin, de Fleury-la-Vallée, et Jean-Pierre Fontaine, de Sens (son article dans *L'Yonne Magazine* en février 2006 et diverses références bibliographiques, en particulier *L'Yonne au XIXe siècle*, 2e partie -1830-1848, Auxerre, éd. L'Universelle, 1962, par Henri FORESTIER, sur l'essor des protestants dans l'Yonne et à Villevallier). Les aventures et mésaventures de l'abbé Poulin, précurseur de Don Camillo, restent présentes, et au besoin amplifiées, dans la mémoire des habitants de Villevallier comme de Fleury-la-Vallée.

²⁰ A.-J. NOIROT, *Le Département de l'Yonne comme diocèse*, t. III, p. 34 à 38.

purement civils, non religieux. C'est là la source de bien des conflits entre maire et curé autour des sonneries.

Par ailleurs et de façon générale, on ne sonne pas les cloches pour le baptême d'un enfant illégitime, « enfant du péché », pas non plus pour un baptême tardif, célébré trop de temps après la naissance. De la même façon, on ne carillonne pas à l'occasion du mariage d'une fille qui a « fauté », ou du moins pas avec la grosse cloche.

Pendant la Grande Guerre, on ne sonne pas les cloches pour les funérailles des fusillés, déserteurs, mutins, l'Eglise associant sa réprobation à celle des autorités laïques, afin de marquer le déshonneur qui frappe les coupables²¹.

A Neuilly, comme ailleurs, l'amour sacré des cloches perdure dans les années 1880, aux débuts des « persécutions laïques ». Ici, vers 1883, l'école communale de filles créée en 1856 est laïcisée, c'est-à-dire qu'on en retire le personnel religieux, les sœurs de la Providence de Sens, remplacées par des institutrices laïques en application des lois scolaires de Jules Ferry. Ces religieuses se replient alors sur une école libre Saint-Joseph qui est très rapidement fondée puis construite, en 1883-84, grâce aux dons de familles catholiques du village. Lors de l'inauguration grandiose de cette école religieuse, le 20 avril 1884, avec un banquet de plus de cent vingt convives, l'assistance de plus de six cents fidèles aux cérémonies, on procède au baptême de la cloche de l'école, clou de l'inauguration²².



Fig. 3 : Ecole libre de Neuilly, avec son clocheton, carte postale ancienne.

²¹ Blanche MAUPAS, *Le Fusillé*, Maison coopérative du livre, Paris, 1934, p. 64 : « Le trépas de l'auteur [le caporal Maupas, un des quatre fusillés de Souain, le 17 mars 1915] ne fut pas sonné. Mme Maupas n'avait nullement pensé à cette formalité. Un maladroit, croyant bien faire, l'informa de ne pas s'étonner qu'on ne sonne pas le glas. Jusqu'à preuve du contraire, Maupas était un condamné... ». Référence fournie par Michel Mauny, de Migennes.

²² *Neuilly sur Ravillon*, op. cit. en note 15, et A.-J. NOIROT, *Le Département de l'Yonne comme diocèse*, t. III, p. 104.

Cette cloche est offerte par son parrain, le comte Léon de la Bourdonnaye, châtelain d'**Avrolles**, d'une famille royaliste originaire de l'ouest de la France. Sous le Second Empire, comme président du conseil de fabrique de l'église d'Avrolles, le comte a fait réparer sur finances municipales les voûtes de cette église en 1864, puis décorer somptueusement aux frais de la fabrique en 1867 une chapelle de l'église qu'il se réserve pour son seul usage personnel et familial. Le conseil municipal, bien au fait de la situation, rechigne à payer sur son budget d'autres travaux pour la même église, cette même année, attitude que lui rapproche le comte. Nommé maire du village par le gouvernement d'ordre moral en décembre 1874, à la place d'un maire républicain élu démocratiquement en 1872, le comte se heurte vite à l'hostilité de tous les conseillers municipaux, élus au suffrage universel et de tendance républicaine comme le maire déchu. En 1876, il est poussé à la démission après avoir refusé l'acquisition par le conseil municipal, en mai 1875, d'un buste de Marianne, au motif qu'il s'agit d'une décision « politique et donc hors de la compétence du conseil municipal ». Aussi ne faut-il pas s'étonner que le conseil municipal fasse sonner joyeusement les cloches de l'église le 14 juillet 1881, avant même que la loi institue cela comme obligation légale.

L'école libre de Neuilly s'est donc choisie en 1884, avec le comte de la Bourdonnaye, un parrain très typé. Hors d'Avrolles, il est également très actif, dans les milieux catholico-conservateurs de l'Yonne. En 1873-1877, il avait participé à l'organisation de grands pèlerinages catholiques de l'Yonne, souvent catholiques avec rêves de restauration monarchique, à Pontigny, à Vézelay, au cours desquels les pèlerins demandaient pardon à Dieu pour les fautes des Français dont l'éloignement de la religion aurait causé la défaite face aux Prussiens (trouver des causes purement intérieures à la défaite extérieure, comme après 1814 ou après 1940...) puis l'insurrection de la Commune de Paris. Il avait participé aussi aux campagnes de souscription pour la construction de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, offerte à Paris de la même façon pour expier les péchés de la France²³.

Au même moment, on trouve comme curé de Villevallier de 1882 à 1887 un abbé Charles Jussot, natif de Neuilly, candidat, malheureux, aux élections

²³ Jean MILLOT, *Saint-Florentin et Avrolles au XIXe siècle*, 89600 Verdigny, 1989, p. 207-211, sur le comte Léon de la Bourdonnaye à Avrolles. Le grand-père du comte, François-Régis de la Bourdonnaye-Liré, un ultra « exagéré », « pointu » disait-on alors, était un des instigateurs du vote de la loi de janvier 1825 punissant de mort le sacrilège. Ce député, futur ministre de Charles X puis pair de France (dans une « fournée de pairs » créée par le duc de Polignac, peu avant la chute de Charles X), avait en outre plaidé pour que le coupable de la profanation publique d'une hostie consacrée ait, comme « déicide » (pire qu'un parricide donc), le poing tranché avant d'être mis à mort. Heureusement, cette loi sur le sacrilège, anachronique et barbare pour l'époque, ne fut jamais appliquée et Louis-Philippe la fit abroger dès l'été 1830 ; elle caractérise bien la volonté de retour en arrière des ultraroyalistes de la Restauration.

législatives de 1886 contre le candidat radical, Duguyot²⁴. Or les Jussot de Neuilly faisaient partie des contributeurs ayant financé l'école Saint-Joseph inaugurée en 1884, et leur belle demeure, construite en 1872, reste aujourd'hui encore une des plus vastes et belles du village après le château.

Champlay, la commune voisine, voit son école de filles laïcisée le 12 janvier 1892, à la mort de la sœur Mathieu, mais ne crée pas pour autant d'école religieuse, bien que le conseil municipal au complet et l'unique instituteur laïc suivent alors le cortège funéraire de la religieuse.

A **Neuilly**, en revanche, cela a donc amené la création d'une école libre de filles (que fréquenteront aussi les plus jeunes garçons) qui entraîne rapidement, entre les enfants de cette école et ceux de l'école laïque (et entre les parents de l'une et l'autre), une « guerre des boutons » qui ne cessera, faute de combattants, d'élèves, que dans les années 1960, quand l'école libre, de moins en moins fréquentée et déficitaire, sera fermée à l'occasion du départ en retraite de la dernière institutrice religieuse, avec l'accord avisé du curé de la paroisse, curé conscient de l'inanité de son maintien. Entre temps, elle aura été une pomme de discorde coupant ce village autrefois uni en deux groupes rivaux et hostiles, des républicains anticlériaux et des catholiques rêvant de restauration monarchique.

Le village, largement pratiquant, mais désormais divisé par la présence de deux écoles rivales, la *laïque* et la *libre*, se distingue à nouveau après la Grande Guerre en faisant édifier dans son cimetière le seul monument aux morts franchement religieux de l'Yonne, monument où trône un Christ du Sacré-Cœur, en fonte et grandeur nature, si l'on peut dire. Or ce monument est offert à la commune, en 1921, par Joseph Jussot, encore un Jussot. L'offre est suffisamment attrayante financièrement pour que l'opposition, laïque, s'abstienne lors du vote, et donc consente, se limitant à protester par voie de presse. Religieux, le monument ne sera jamais inauguré par les autorités publiques.

Ce village apparaît comme un conservatoire des traditions religieuses, depuis la Révolution jusqu'en 1884, c'est-à-dire jusqu'à la création de cette école libre trop marquée, avec son parrain anti-républicain. C'est un conservatoire un peu isolé, assiégié et même désormais divisé en son sein, car les temps changent. Le pouvoir, au plan national et souvent local, est passé vers 1877-79 aux mains des républicains qui vont se venger, nous l'avons dit, des fortes collusions de l'Eglise avec les régimes monarchiques et d'ordre moral, en particulier avec celui de Napoléon III, régime honni sous la Troisième République (avant d'être en partie réhabilité sous la Cinquième pour son œuvre de modernisation économique).

²⁴ A.-J. NOIROT, *La Vallée d'Aillant*, t. IV, p. 416 et 424. Duguyot est élu en remplacement d'Henri Bonnerot, député, maire de Joigny, mort accidentellement.

A l'aube de la Troisième République : sociétés de propagande et cloches républicaines.

A la conquête des campagnes.

Durant les années 1870-79, dans le monde rural, les républicains remportent peu à peu les élections locales et nationales (élections municipales, cantonales, législatives en 1876 et 1877, et enfin sénatoriales en janvier 1879, grâce à leur succès antérieur aux élections municipales et cantonales). Le terrain local, à l'ombre du clocher, entre l'église, la mairie, l'école, le lavoir, est celui où ainsi, progressivement, s'implante le nouveau régime, avec de nouveaux notables issus de ce que Gambetta appelle, dans son discours de Grenoble, les « couches nouvelles ». Mais au moins jusqu'en 1879-80, la République reste incertaine, non enracinée dans le temps, détestée et vivement combattue par beaucoup.

La propagande du « parti républicain », patiente et obstinée, s'exerce par l'entremise de multiples sociétés d'émulation qui diffusent des brochures à bon marché et écrites dans une langue aisément accessible, on dirait aujourd'hui en « français facile », destinées spécifiquement au monde rural qu'il s'agit de convertir à la République. Ces publications, souvent, reproduisent ou adaptent certains discours de Léon Gambetta, Jules Ferry et bien des députés de province attentifs aux aspirations du monde paysan : brochures de la *Société d'Instruction Républicaine* (soixante-dix brochures entre 1872 et 1877), de la *Bibliothèque Démocratique* (quarante brochures), de la *Librairie Démocratique* et de la *Bibliothèque Républicaine* (cinquante brochures à elles deux), de la *Librairie Franklin* (trois séries de courts opuscules) et de la *Bibliothèque Populaire* (soixante-dix brochures). Cette propagande, bien plus efficace qu'une presse périodique encore réservée à un public instruit et citadin, aboutit à détacher le monde paysan du bonapartisme, des monarchistes, des notables traditionnels auprès desquels il avait, dans un premier temps en 1871 trouvé refuge face à l'invasion étrangère, à la défaite, à l'occupation du territoire (situation que rappellera la défaite de 1940, le maréchalisme puis la reconquête de l'opinion par la République). Les projets de restauration monarchique sont présentés dans ces brochures comme aventureux, dangereux, susceptibles de créer le désordre, la guerre civile et extérieure face à une République figurant l'ordre établi, la stabilité assurée, la concorde, la liberté dans l'ordre, la morale sauvegardée, la paix intérieure et extérieure. Une pléiade de sociétés locales, culturelles et républicaines, encadre cette action diffuse qui s'étend comme par capillarité dans la province. Dans l'Yonne, la principale société de ce type est la *Société pour la propagation de l'instruction populaire*, fondée le 13 avril 1869. Parmi les fondateurs ou membres actifs, on trouve beaucoup des ténors républicains du département, entre autres Jules Challe, Edouard Charton, sénateur originaire de Sens, Charles Lepère, député puis ministre, Hippolyte Ribière, sénateur ancien préfet de l'Yonne après septembre 1870, Paul Bert,

député et bientôt ministre, Edouard Dethou, l'homme fort de Bléneau, député, Jules Lancôme, conseiller général de Saint-Florentin, Savatier-Laroche fils, fils d'un député de la Seconde République, Henri Bonnerot, maire de Joigny puis député maire ; c'est la crème des républicains du département. Leur société a déjà créé en 1875 vingt-sept cercles locaux et compte 2 700 membres. Elle alimente plus de deux cents bibliothèques populaires, patronne des musées scolaires, organise des tournées de conférences sur des thèmes politiques, littéraires ou historiques. Par exemple en mars 1873, ce sont trois cents auditeurs qui se pressent à Cézy, près de Joigny, pour écouter le député Léopold Javal parler des bibliothèques populaires et, peu après, le double à Joigny pour une conférence du maire Henri Bonnerot sur Mirabeau²⁵. Cette société d'émulation culturelle et républicaine est liée par le haut à la Ligue de l'Enseignement, créée en 1865 par Jean Macé, et, localement, aux diverses sociétés savantes apparues dans le département depuis les années 1840 : on retrouve ses membres, très présents et actifs, dans les conseils d'administration de ces sociétés.

Le résultat de cette action, c'est bientôt l'attachement majoritaire du département de l'Yonne à la République, celle-ci y bénéficiant désormais tant de la légitimité populaire que de la légalité. Certes, la Société pour la propagation de l'instruction populaire a été brocardée par des adversaires qui la qualifient fréquemment, dans leur presse, d'association de « frères trois points »²⁶. En effet des francs maçons y sont actifs mais elle-même et ses semblables à travers le pays représentent un phénomène plus large, plus profond, plus diffus, plus rural enfin que celui des loges franc-maçonnnes, comme le montre par exemple un travail portant sur le Musée cantonal de Vézelay, étude qui à plusieurs reprises concerne tout le département et, en particulier, l'action diffuse de cette Société pour la propagation de l'instruction populaire²⁷.

²⁵ Bernard FLEURY, *La vie publique à Joigny de la Révolution à la Belle Epoque*, A.C.E.J., coll. Mémoire et Patrimoine, Joigny, 2006, p.233-34, pour l'activité de cette société à Cézy et Joigny autour d'Henri Bonnerot.

²⁶ Le cercle de Joigny de la Société pour la propagation de l'instruction populaire est présidé par le maire Henri Bonnerot. Son secrétaire est Edgar Bérillon, membre actif de la Loge du Phénix, auteur d'une plaquette sur l'histoire de cette loge de Joigny (à la Bibliothèque municipale de Joigny : *Historique du Premier Siècle de la L. Française Le Phénix à l'O. de Joigny, 1777-1879*, par le F. Edgar Bérillon, étudiant en Médecine, Joigny, Imprimerie Hamelin-Zanote, Grande Rue 27, 1880).

²⁷ Sudre HAZAREESINGH, *The Société d'Instruction Républicaine and the Propagation of Civic Republicanism in Provincial and Rural France, 1870-1877*, dans *The Journal of Modern History*, vol. 71, n° 2, p. 271-307, Chicago, juin 1999, présente l'action d'une association républicaine travaillant au niveau national. Pour une association locale, outre la Société pour la propagation de l'instruction populaire, voir la monographie relative à Vézelay dans le *Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon*, n° 82, 2004, par Stéphanie LE FOLLIC-HADIDA, p. 111-141 : *Le Musée cantonal de Vézelay, contexte, origines et protagonistes*. Il s'agit d'une société-musée d'éducation culturelle et républicaine dans une région alors assez difficile pour la République, un des cinq musées cantonaux de l'Yonne avec ceux de Charbuy, Saint-Florentin, Varzy et Villeneuve-l'Archevêque. Ce musée, créé en 1884 comme émanation de la Société d'Instruction Populaire de Vézelay, elle-même active depuis 1874,

Ajoutons que la conversion du monde rural à la République s'accompagne vite d'une « ruralisation » de la politique républicaine (création du ministère de l'Agriculture en 1881, de l'ordre du Mérite agricole -le populaire « poireau »- en 1883, développement du protectionnisme agricole avec l'éternel ministre de l'Agriculture Jules Méline, avec bientôt les forts droits de douane qui limitent l'entrée en France du blé nord-américain, du bœuf argentin, du mouton australien ou néo-zélandais²⁸).

La nouvelle loi municipale, d'avril 1884, fixe le statut des cloches par son article 100 : « Les cloches des églises sont spécialement affectées aux cérémonies du culte.

Néanmoins, elles peuvent être employées dans les cas de péril commun qui exigent un prompt secours [avec le tocsin] et *dans les circonstances où cet emploi est prescrit par des dispositions de lois ou de règlements, ou autorisé par les usages locaux [nous soulignons]* ». Ce dernier alinéa ouvre la voie à un usage -et un contrôle- laïc renforcé. Certes, le même article précise que les usages locaux feront l'objet d'un règlement concerté entre le préfet et l'évêque, car on est toujours en régime concordataire, ce règlement départemental entrant en vigueur, pour l'Yonne, le 2 juillet 1885, après enquête menée dans toutes les communes.

Cloches républicaines.

La conquête républicaine du monde rural est en particulier figurée et visualisée par la construction de nombreuses mairies à campanile, à clocheton garni d'une cloche, que le bâtiment soit mairie ou mairie-école.

Alors que les cloches des églises sont le plus généralement cachées dans leur clocher, invisibles derrière murs, toiture et abat-son, celles des mairies sont parfaitement visibles dans leur clocheton largement ajouré ; elles proclament ainsi leur présence autant visuellement que, occasionnellement, par leur son.

On les trouve sur les mairies de **Cézy, Charny** (un bâtiment ancien mais avec une cloche et un campanile nouveaux), **Coulanges-sur-Yonne**, **Courlon**, **Courson-les-Carrières** (deux cloches dans le campanile), **Cruzy-le-Châtel**, **Cuy**, **Dyé**, **Gisy-les-Nobles** (trois cloches), **Levis**, **Lézинnes**, **Mailly-le-Château**, **Prégilbert**, **Saint-Florentin**, **Sens**, **Sormery**, **Soucy**, **Vézannes** (des mairies observées *in situ* ou sur cartes postales anciennes) et dans bien d'autres communes, une soixantaine au

compte 163 adhérents en 1884 et son premier président (1884-1896) est Paul Destut de Blanay, successivement notaire, juge de paix et conseiller municipal à Vézelay. Destut de Blanay est également président de la Société de Secours mutuels et membre de la S. S. H. N. de l'Yonne à partir de 1885 ; né à Vézelay en 1833, c'est un notable républicain typique, modéré et éclairé. Le *Musée cantonal de Vézelay* est un instrument actif de propagande républicaine, comme ses homologues de l'Yonne, et d'ailleurs.

²⁸ Soo-Yun CHUN, « *Amis de l'agriculture* » (1870-1892) ou comment rallier les campagnes à la République, dans la revue *Histoire et Sociétés rurales* n° 20, Caen, 2003, p. 147-172.

total, c'est-à-dire une commune sur huit dans l'Yonne²⁹. C'est un peu comme une réponse à la *fringale de cloches* des décennies antérieures, la réponse du berger à la bergère, du maire au curé, du conseil municipal au conseil de fabrique.



*Fig. 4 et 5 :
Mairies à
clocheton de
Cézy et de Gisy-
les-Nobles (trois
cloches sur sa
mairie-école),
cartes postales
anciennes.*

²⁹ Liste de campaniles sur mairies fournie par Patrick Bertin, de Cheny, et disponible sur le site <http://www.cheny.net> (complétée ici, mais sans doute encore incomplète) : Ancy-le-Libre, Argenteuil-sur-Armançon, Arthonnay, Beugnon, Blacy, Boeurs-en-Othe, Brosses, Butteaux, Cerisiers, Cézy, Chailley, Charbuy, Charny, Chaumont, Chemilly-sur-Serein, Chéu, Collan, Coulanges-sur-Yonne, Courlon-sur-Yonne, Courson-les-Carrières, Cruzy-le-Châtel, Cussy-les-Forges, Cuy, Diges, Dyé, Evry, Gisy-les-Nobles, Gy-l'Evêque, Jaulges, Lavau, Leugny, Levis, Lézinnes, Lichères-près-Aigremont, Maillot, Mailly-le Château, Migennes, Molinons, Mont-Saint-Sulpice, Neuvy-Sautour, Percey, Pontigny, Prégilbert, Prunoy, Ravières, Rugny, Saint-Florentin, Sens, Serbonnes, Sièges, Sormery, Soucy, Toucy, Varennes, Vaumort, Vézannes, Villiers-Louis.

²⁵ Jean-Luc DAUPHIN, *La mairie de Bussy-le-Repos*, dans les *Etudes villeneuviennes*, n° 15, 1990, p. 45 à 51, avec reproduction des plans de la façade rêvée, idéale, et de celle effectivement réalisée.

D'ailleurs la *mairie idéale*, la mairie que rêve de s'offrir toute commune rurale, n'est-elle pas ce bâtiment à campanile abritant une horloge et une cloche ? On dispose comme illustration, sinon pour preuve, du projet dessiné en 1881 pour la municipalité de **Bussy-le-Repos**, afin de remplacer la maison particulière acquise en 1861 et désormais trop étroite et vétuste. Les plans de ce projet assez ambitieux, conservés dans les archives municipales, présentent une façade de mairie ornée d'un clocheton Renaissance, façade très parlante à cloche et horloge. Hélas ! Le budget municipal, trop maigre, ne permet que la réalisation d'un bâtiment plus modeste, plus sobre, sans campanile et orné seulement, sur le haut de sa façade en pignon, du monogramme R. F. et de deux grandes céramiques émaillées à gerbe de blé et coquelicot encadrant l'inscription « Mairie de Bussy-le-Repos »³⁰. Donc une mairie à cloche et clocheton sur huit dans la réalité de l'Yonne, mais bien plus dans les rêves des édiles républicains.

Tout campanile orné de sa cloche laïque, réalisé ou rêvé, rappelle, de près ou de très loin, celui de l'Hôtel de Ville de Paris (en fait un campanile pourvu de deux étages de cloches), le modèle, incendié en mai 1871 sous la Commune mais dont on se souvient et qui est vite reconstruit à l'identique ou presque, de 1874 à 82, en style néo-Renaissance, la Renaissance symbolisant ici le progrès de l'esprit après le « sombre Moyen Âge ». Bien évidemment, la cloche municipale est installée par les autorités civiles sans baptême religieux ni bénédiction. Soulignons aussi que cette cloche reprend la tradition médiévale et d'Ancien Régime de la cloche de la *tour civile*, du beffroi municipal, laïc, qui depuis fin XIIe-début XIIIe répondait à celles de l'église (cloche municipale qui a donné naissance à l'expression « noblesse de cloche » qualifiant sous l'Ancien Régime les anoblis par charges municipales). Le beffroi d'Auxerre, appelé *tour de l'Horloge*, en est un bon exemple dans les pays de l'Yonne, avec sa grande horloge surmontée d'un campanile à cloche, maintes fois remanié mais symbolisant toujours les libertés communales.

Au XIXe siècle, cette cloche et son campanile participent, dans le registre visuel et sonore, à la *républicanisation de l'espace*, à côté des mairies elles-mêmes, des statues, fontaines et autres monuments en espace public, des « palais scolaires », ces écoles de belle taille à l'architecture éloquente, et des bâtiments publics tels que bureaux de poste, gares, caisses d'épargne, lavoirs qui illustrent le lien unissant la République au Progrès ; à côté enfin des nouvelles appellations, bien républicaines, données aux rues et places, et des inscriptions peintes ou gravées portant la devise républicaine ou le monogramme R. F. : tout ceci est prise de possession, marquage du territoire de la commune par la République.

La cloche logée sur la mairie, avec ses sonneries purement civiles, défie donc symboliquement celle(s) du clocher de l'église et si, pour l'Eglise, toute cloche est sacrée, celle de la mairie, profane, est d'une certaine façon

profanatrice. Cette cloche a cependant parfois l'avantage d'atténuer les conflits pouvant opposer le maire au curé dans l'utilisation des cloches de l'église. Ainsi le maire peut-il faire tinter sa *cloche*, municipale, par exemple pour scander les heures à l'horloge de la mairie, ou pour le 14 Juillet, pour les diverses festivités locales ou nationales, voire lors des élections ou encore, ce qui est bien plus conflictuel, pour les mariages ou enterrements uniquement civils.

Ces cloches de mairie perdront une partie de leur utilité fonctionnelle à partir des années 1910-1920, avec la diffusion des sirènes qui sont installées d'abord sur les bateaux dans la dernière décennie du XIXe siècle, puis dans les usines et enfin sur les mairies, pour sonner le tocsin, l'alarme, et pour permettre à chacun de « remettre sa pendule à l'heure », une fois par mois. Cependant, on les laisse généralement en place, pour assurer la sonnerie des heures mais aussi comme emblème du pouvoir local républicain.

A Véron, Anatole Paillot (1869-1938), natif du lieu et futur conseiller général du canton de Villeneuve-sur-Yonne, perd son épouse en 1922. Il rédige bientôt un testament et y couche une donation en faveur de la modeste mairie de son village natal afin que celle-ci acquière deux cloches et les place dans le campanile à construire ; il s'agit, implicitement, de faire pièce à l'église locale déjà dotée de deux cloches et située de l'autre côté de la place principale³¹. Paillot, directeur d'école laïque, est en effet un radical-socialiste bon teint, un brin anticlérical, franc-maçon dans un grade élevé à l'*Orient* de Sens ; il veut une belle mairie, bien parlante et donc sonorisée. Il choisit même le nom des deux futures cloches : la *Bezançonne* (car sa mère, véronaise également, est née Estelle *Bezançon*) et la *Parpaillote* (car cet Anatole *Paillot* est de vielle souche protestante -ou protestataire). Une clause prévoit cependant que ladite donation ne prendra effet qu'après le décès de la vieille cousine qui tient désormais son ménage de veuf ; celle-ci joue fidèlement son rôle mais survit fort longtemps à son illustre cousin. Tant et si bien que la mairie doit attendre patiemment sa disparition (qui ne survient que dans les années 1950) pour que la donation, non écornée, soit enfin effective : le conseil municipal, tout en acceptant la somme, décide après délibération de l'affecter à l'acquisition non pas des deux cloches prévues mais d'une puissante sirène répondant mieux désormais aux besoins de la municipalité. Cette sirène est toujours en place, sans nom de baptême. L'histoire, à tonalité musicale et politique, nous a été contée par Jean-Luc Dauphin, à la fois lointain successeur d'Anatole Paillot en tant que conseiller général et son futur biographe³².

³¹ Abbé CHENOT, *Histoire de Véron*, 1880, ouvrage réédité en 1992, avec un avant-propos de Jean-Luc DAUPHIN, par *Les Amis du Vieux Villeneuve*, collection *Les Introuvables*, p.134-135 : description et pieux éloge des cloches de l'église Saint-Gorgon de Véron.

³² Jean-Luc DAUPHIN, *Les conseillers généraux du canton de Villeneuve-sur-Yonne*, en particulier p. 139-141, dans les *Etudes villeneuvaines*, n° 28, 2000. L'auteur donne un portrait vivant de ce pur produit de l'« élitisme républicain », fils d'un vigneron de Véron,

A Sens se dresse le plus haut campanile municipal de l'Yonne, celui de l'Hôtel de Ville ; il culmine à 58 mètres et fut inauguré glorieusement le 3 avril 1904 par le ministre de la Marine, le radical-socialiste Camille Pelletan. Ce beffroi-campanile n'a que trois petites cloches, *cloches civiques*. Elles sont intégrées dans le principal élément décoratif de l'hôtel de ville, véritable « manifeste républicain ».

Ce beffroi occupe une position axiale, à l'angle où se rejoignent les deux ailes symétriques du bâtiment. Il est constitué de quatre niveaux dont la composition est très étudiée, très symbolique : d'abord, couronnant le second niveau, la frise portant la devise républicaine sculptée dans la pierre, avec de grands caractères en relief ; puis l'horloge monumentale de 2 m.50 de diamètre ; au dessus, la statue en cuivre martelé, rutilante, du chef gaulois victorieux, bientôt appelé sur place « le Brennus de l'Hôtel de Ville », du nom du chef gaulois (en outre un Sénon) qui avait prononcé le « *vae victis* » à Rome en 390 avant J.-C. ; ensuite le campanile proprement dit, beffroi qui symbolise, comme dans les communes du Moyen Âge, le pouvoir municipal face à celui du seigneur, ici de l'archevêque ; enfin, logées dans ce beffroi-campanile, trois petites cloches (quatre-vingts centimètres de diamètre pour la plus grosse) pesant au total quatre cents kg et destinées seulement aux tintements des heures de l'horloge ; elles ne prétendent donc pas rivaliser directement avec les quinze tonnes de la Savinienne, mais elles sonnent bien « l'heure de la République », répondant ainsi aux cloches de l'horloge du marché couvert municipal, de 1882, mais surtout à celles, religieuses, de l'horloge de la cathédrale, cloches qui datent de 1377-78³³.

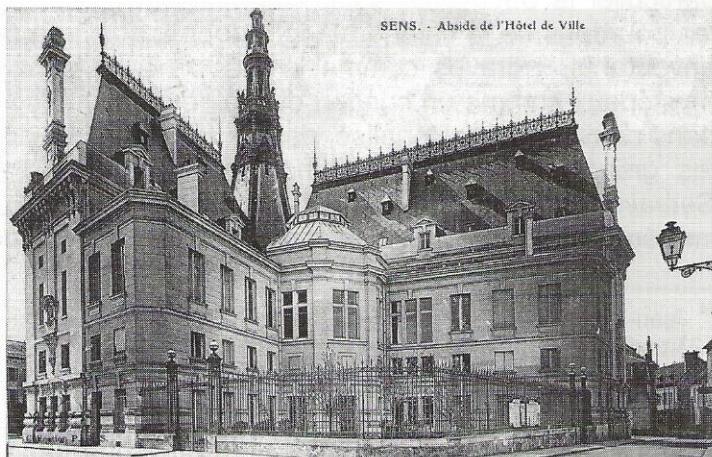


Fig. 6 : « Abside de l'Hôtel de Ville » de Sens, avec son beffroi masquant la cathédrale, carte postale ancienne.

brillant élève de l'école communale, admis à l'école normale d'Auxerre, instituteur, directeur d'école et plus tard conseiller général ; sa carrière politique est arrêtée en 1931 par les succès électoraux de son flamboyant rival qui séduit les Villeneoviens, le fameux docteur Petiot.

³³ Voir aussi, pour la Savinienne et la Potentienne, grosses cloches de la cathédrale de Sens, la première partie de cette étude, dans *L'Echo de Joigny*, n° 63, p. 50 et p. 61, note 37.

De nombreuses cartes postales de l'époque répandent l'image de ce nouvel hôtel de ville, en construction puis achevé, et deux d'entre elles illustrent bien l'esprit de concurrence qui est instauré entre cet édifice et sa voisine, la cathédrale : sur l'une, la photographie est prise de telle façon que le beffroi de l'hôtel de ville semble plus élevé que la haute tour de la cathédrale ; le seconde présente l'arrière du bâtiment civique et est ainsi légendée : « Sens, Abside [nous soulignons] de l'Hôtel de ville », vue prise de telle sorte que la cathédrale reste hors champ.

Lors de l'inauguration du bâtiment, en avril 1904, Camille Pelletan prononce un discours qui marque la rivalité des deux édifices-phare de la ville : « Sens a déjà une belle cathédrale [flatter le patriotisme local], mais ce monument du passé [rejeter la cathédrale dans un passé révolu] n'est rien à côté du nouvel édifice qui symbolise les libertés municipales ».

Lucien Cornet, le maire radical-socialiste qui administre la ville de 1893 à sa mort en 1922, est animé d'une grande ferveur laïque et anticléricale, dans une ville où l'opposition est particulièrement cléricale, nationaliste et anti-dreyfusarde. A partir de février 1902, les deux bourdons de la cathédrale ne sonnent plus, à la demande de l'administration des cultes, alertée par l'architecte de la cathédrale sur l'état défectueux de leurs attaches³⁴. Le maire espère-t-il qu'ainsi l'inauguration du nouvel hôtel de ville ne sera pas gâchée par ces sons religieux, cette voix de Dieu le Père ? Mais huit mois plus tard, alors que la construction de l'hôtel de ville n'est pas terminée, les cloches peuvent se remettre à sonner, grâce au bon travail des Paccard, ces fondeurs de cloches d'Annecy auxquels on doit en particulier la Savoyarde du Sacré-Cœur de Montmartre. En octobre 1902, les bourdons de la cathédrale font donc à nouveau entendre leurs accents envoûtants, « graves comme la voix de Dieu dont ils chantent la gloire, mystérieux comme un concert du ciel, émouvants comme un écho, attardé dans notre siècle matérialisé, de ces siècles de foi dont ils ont vu et chanté les grandeurs » écrit le chanoine Eugène Chartraire, rédacteur de la *Semaine religieuse de Sens et Auxerre* du 18 octobre 1902, lyrique et tout imprégné du rêve d'un âge d'or révolu...depuis la Révolution. Le même

³⁴ Jean-Pierre RAMA, *Cloches de France et d'ailleurs*, op. cit. en bibliographie, reproduit p. 123 une carte postale de la Savinienne éditée à cette occasion, Savinienne ornée d'un profil de Gustave Hervé, militant socialiste et anti-militariste, professeur à Sens, avec le poème suivant, bien marqué par la droite cléricale :

Pour éviter les anicroches,
A Sens il fallut réparer
Les charpentes des grosses cloches
Qui menaçaient de s'effondrer.
Dans l'église, pour ces charpentes,
Un tronc sollicitait les dons :
Il faut des espèces... sonnantes,
Pour le chapitre... des bourdons.
Or, un soutien des hervéistes,
Qui patronne, pour son profit,

Les petits Chinois anarchistes,
A ses clients dit et redit
Que d'affreux réactionnaires
Vont étrangler la Liberté,
En payant curés et vicaires
Pour ramener la Royauté.
Car sur le tronc, au lieu de lire :
Restauration des BOURDONS
Il avait lu – le pauvre sire –
Restauration des BOURBONS !

chanoine-rédacteur, marquant ainsi sa phobie de la Révolution française, écrivait le 7 juin 1902 dans la même feuille du diocèse, toujours sur les deux grosses cloches de la cathédrale de Sens, les propos excessifs suivants : « Menacées par la folie révolutionnaire qui a dépouillé notre pays de presque toutes ses richesses d'art et d'archéologie, elles furent sauvées par ... ».

Pour autant, une fois la sonnerie de la cathédrale réparée, le maire doit obtenir son silence durant toute la cérémonie d'inauguration, le 3 avril 1904, de 3 h à 4 h30 de l'après midi. En effet, fait-il écrire à l'archevêque fin mars, « il serait regrettable que pendant cette cérémonie la voix des orateurs fût couverte par le son des cloches ». C'est par écrit que la mairie formule ainsi sa demande et l'archevêché répond de même, car on est tout proche mais on préfère écrire. Ce 3 avril est jour de Pâques, les cloches sont donc « revenues de Rome », mais elles respecteront le temps de silence qui a été demandé, afin de laisser s'épanouir les fleurs de la rhétorique radicale-socialiste. Ensuite l'archevêque, un prélat rallié à la République, vient saluer le ministre présentant l'inauguration³⁵.

Cloches et campaniles républicains, municipaux, tiennent donc une place symbolique importante aux débuts de la Troisième République.

* * *

La présente étude, qui sera poursuivie, a été menée de façon artisanale, individuelle, malgré divers appuis. Certes, elle pêche par sa méthode, celle de l'échantillonnage, à partir d'exemples le cas échéant peu représentatifs, peu...exemplaires, et l'on devrait lui préférer celle de l'exhaustivité. Il reste donc à espérer qu'une équipe -formelle ou non- puisse se constituer pour nourrir le *corpus* et pour passer ainsi de quelques dizaines de communes aux centaines qui composent le département. Ceci permettrait de compléter et de valider -voire de nuancer ou d'infirmer- les résultats présentés ici.

Bibliographie :

Cette étude (*L'Echo de Joigny* n° 63 et 64) a bénéficié en particulier des informations fournies par les abbés Thierry Debacker (Ligny-le-Châtel) et André Merlange (Joigny), par Mmes Mariette Benoit (Neuilly, Joigny), Henriette Guelin (Fleury-la-Vallée), Danièle Patard (Bléneau), l'artiste Madé

³⁵ Catalogue de l'exposition Sens. *L'Hôtel de Ville a 100 ans*, Sens, éd. Musées de Sens, 2004 et, sur les trois petites cloches du beffroi, renseignements fournis par Jacques Gyssels, ex-archiviste de la ville de Sens. En 1952, selon ce dernier, subsistaient encore des problèmes de synchronisation des sonneries des cloches des trois horloges, celles de l'hôtel de ville, celles du marché couvert et celles de la cathédrale (datant de 1377-78) : temps de Marianne, temps de Mercure et temps de Dieu. Des précisions complémentaires ont pu être apportées grâce aux informations et aux références bibliographiques fournies par Etienne Dodet, de Sens (en particulier la *Semaine religieuse de Sens et Auxerre* des 7 juin et 18 octobre 1902 et du 2 avril 1904, ainsi que la *Vie des saints du diocèse de Sens et Auxerre*, par l'abbé BLONDEL, Sens et Auxerre, 1885).

(Champlay), ainsi que Marie-Louise Pierson et sa fille Bernadette Marcotte-Pierson (Villevallier) et par MM. Patrick Bertin (Cheny), Jean-Luc Dauphin (Véron, Villeneuve-sur-Yonne), Jean-Paul Delor (Guerchy), Etienne Dodet (Sens), Jean-Pierre Fontaine (Sens, Villevallier), Xavier François-Leclanché (Villiers-sur-Tholon), François Genreau (Champlost), Robert Guédu (Saint-Julien-du-Sault et Villevallier), Jacques Gyssels (Sens), Michel Mauny (Migennes), Georges Ribeill (Dixmont) et Gérard Tabeling (Cézy).

La cloche :

Alain CORBIN, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes du XIXe siècle*, Paris, éd. Albin Michel, 1994, réédition Flammarion, coll. Champs, 2000, une réédition plus accessible et que nous utilisons ici pour les références en notes.

Hervé GOURIOU a publié en 2006 un ouvrage intitulé *L'art campanaire en Occident, histoire, facture et esthétique des cloches de volée*, éd. du Cerf, coll. Cerf - histoire : plus musicologue qu'historien, l'auteur possède une grande expérience du terrain et utilise en outre l'important corpus réuni par la Société française de campanologie.

Jean-Pierre RAMA, *Cloches de France et d'ailleurs*, Pierre Zech Editeur, coll. LTA *Le temps apprivoisé*, Paris, 1993.

Abbé Alype-Jean NOIROT, deux ouvrages qui sont en partie des publications de sources : le premier, *La Vallée d'Aillant* (quatre tomes en cinq volumes, 1973-1976 : t I, *Monuments et témoins de vie spirituelle*, 1973 ; t. II, *Sites, monuments et témoins du passé*, 1974 ; t. III, *La vallée d'Aillant dans le département de l'Yonne*, 1975 ; t. IV, *La vallée d'Aillant dans l'Histoire des origines à nos jours*, 1976, en deux volumes à pagination suivie), est édité chez l'auteur, abbé Alype-Jean NOIROT, Cidex 413, Saint-Aubin-Châteauneuf, 89 110 Aillant ; il est en partie repris et surtout complété par le second : *Le Département de l'Yonne comme diocèse* (cinq tomes), même éditeur (t. I, *Un feu pour illuminer la nuit -1790 -1843*, 1979 ; t. II, *Quand refleuriront les déserts -1844 -1875*, 1979 ; t. III, *La Belle Epoque -1876 -1911*, 1980 ; t. IV, « *Ils danseront les os broyés...* » -1911-1931, 1981 ; t. V, *Partage des temps : la guerre et la paix -1932 -1962*, 1982). Plus de quarante entrées à la rubrique « cloches » figurent dans l'index thématique général du premier ensemble (*La Vallée d'Aillant*), plus de soixante dans le second.

Le maire :

Jocelyne GEORGE, *Histoire des maires de 1789 à 1939*, préface de Maurice AGULHON, Paris, éd. Plon, coll. *Terres de France*, 1989. Cet ouvrage donne en particulier toute l'évolution des pouvoirs du maire depuis la Révolution et utilise les multiples bulletins de sociétés savantes locales, ainsi que les recherches menées par l'auteur pour sa thèse de doctorat d'Etat, *Les maires du Var de 1800 à 1940*, Université de Paris I, 1986, non publiée.

Les Maires du Consulat à nos jours, enquête menée par une équipe du CNRS, sous la direction de Maurice AGULHON et d'autres, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986.

Le curé :

Pierre PIERRARD, *Histoire des curés de campagne de 1789 à nos jours*, Paris, éd. Plon, coll. *Terres de France*.

Gérard CHOLVY et Yves-Marie HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. I, 1800-1880, Paris, 1985, et t. II, 1880-1930, Paris, 1986, éd. Bibliothèque historique Privat.



Joigny ; départ de course cycliste.

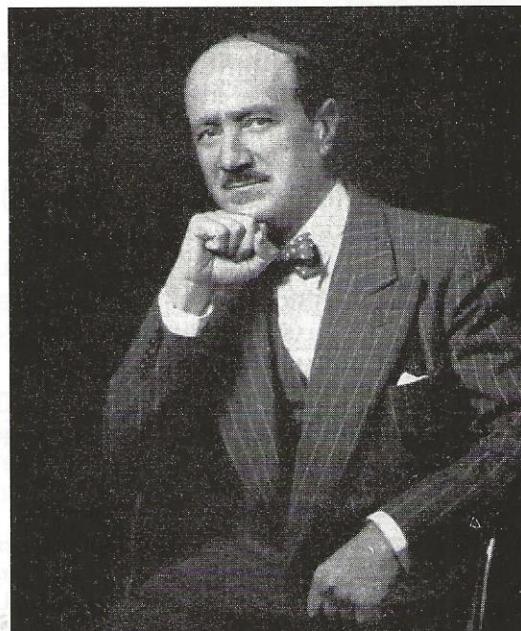
Saint-John Perse originaire de Joigny

Bernard Richard, avec la collaboration d'Etienne Meunier

Que le poète, diplomate et prix Nobel de littérature Saint-John Perse (nom de plume d'Alexis Léger ou Saint-Léger Léger, 1887-1975) soit d'origine jovinienne, certes lointaine mais directe, c'est une information qui est apportée ici, preuves à l'appui. Tout avait été dit dans le dossier n° 2 du Centre de généalogie et d'histoire des Isles d'Amérique, 30 rue Boissière, 75116, Paris. Ce dossier, dû à Bernadette et Philippe Rossignol, avait été publié en octobre 1982¹. Polycopié, diffusé en peu d'exemplaires destinés aux seuls adhérents du Centre, il était consacré, pour l'essentiel, aux ancêtres du poète ayant habité aux Antilles et n'était pas, semble-t-il, parvenu jusqu'à Joigny en son temps. Voici qui est fait, un quart de siècle plus tard.

Reprendons donc les éléments qui, en remontant le temps à travers plusieurs générations, mènent du poète à son ancêtre né à Joigny, paroisse Saint-Thibault en 1672.

De prime abord, dévoilons tout, puisque déjà le titre même de l'article annonce *la couleur*: c'est par l'ascendance paternelle de sa mère, Renée Dormoy épouse Léger (1864-1948), qu'Alexis Léger, qui prit Saint-John



Saint-John Perse

¹ Le titre complet donné à ce dossier n° 2 du C. G. H. I. A. est « Ascendance antillaise de Saint-John Perse (Alexis Léger) -1887 - 1975-, Ambassadeur, Prix Nobel de littérature 1960. Né à la Guadeloupe ».

Perse comme pseudonyme, se rattache directement à Joigny². Encore faut-il remonter jusqu'au XVIIIe siècle pour retrouver cette origine.

Renée Dormoy, épouse d'Amédée Léger, est la fille aînée de Jean César Paul Dormoy (1839-1890), dit plus communément Paul Dormoy, ingénieur puis industriel, résidant successivement à Basse-Terre, à Pointe-à-Pitre, où naît le futur Saint-John Perse (encore alors Alexis Léger), enfin à La Capesterre (toujours en Guadeloupe), dans une propriété où l'enfant réside jusqu'à l'âge de douze ans et dont il conserve longtemps un souvenir enchanteur qui marquera ses écrits.

Ce Jean César Paul (dit Paul) Dormoy est lui-même fils d'un premier Paul Dormoy (1807-1886), propriétaire et négociant, résidant alternativement à Basse-Terre, à Pointe-à-Pitre et à Paris où l'appellent parfois ses affaires. Né en 1807 et riche notable, ce Paul Dormoy est conseiller général de Guadeloupe au moins de 1857 à 1867. La légende familiale lui prête deux aventures mémorables (et glorieuses). Jeune, il aurait été corsaire ; capturé en Afrique par un roi local, il aurait sauvé sa vie en acceptant d'épouser la fille de ce roi, pour ensuite rompre son mariage forcé en s'échappant d'Afrique. Par ailleurs il aurait fréquenté à Paris, dans les années 1840, le vieux Chateaubriand (1768-1848), qu'il aurait charmé en lui parlant des Antilles.

Le père de Paul est Pierre Gervais d'Ormoy dit Dormoy (1778-1816), un marchand qui, sous la Révolution, adopte le prénom plus romain et

² Cependant, avant de dérouler l'écheveau Dormoy, rappelons que, par son père Amédée Léger, le poète est issu d'une famille originaire de Châtillon-sur-Seine : l'ancêtre de la famille Léger est, au XVIIIe siècle, un Edme Léger, né à Châtillon-sur-Seine d'un père architecte. Edme Léger s'installe à Paris en 1751 comme apprenti pelletier chez un parent ; le voilà marchand pelletier vers 1760, dans la paroisse Saint-Sulpice. Un de ses fils, Prosper Louis (1766-1837), fait de bonnes études de droit, devient notaire en 1799 mais, lié à l'Empire, il émigre en 1815 à la Guadeloupe où naît son propre fils Alexis Edmond Léger, grand-père paternel de Saint-John Perse. Prosper Louis Léger est le premier d'une riche dynastie de notaires, juges, avoués et autres hommes de loi dont certains furent également conseillers municipaux, maires (à Pointe-à-Pitre) ou même conseillers généraux. Mais cette ascendance châtillonnaise n'intéresse guère les Joviniens ; elle n'a par ailleurs qu'un intérêt tout relatif pour Châtillon-sur-Seine, cette commune de la Côte-d'Or qui a déjà dans son riche patrimoine les célèbres vase et trésor de Vix qui suffisent amplement à assurer sa gloire ! Disons que l'union d'un Léger et d'une Dormoy est celle de deux familles bien assorties, vivant chacune dans l'aisance grâce aux carrières du droit et aux affaires.

Ajoutons que dans la biographie familiale (et l'autobiographie qu'il a lui-même rédigée en introduction de l'édition de ses œuvres dans La Pléiade en 1972), le poète, fidèle interprète de la légende familiale plutôt qu'à l'écoute des registres municipaux lus par les généalogistes Bernadette et Philippe Rossignol, se donne des ancêtres paternels Léger originaires d'une vieille famille parlementaire d'Autun, ayant des terres à Saint-Léger-sous-Beuvray et à Saint-Léger-sur-Dheune. C'est de là que viendrait selon cette légende le nom de Saint-Léger Léger que s'attribue volontiers cette famille, le nom de Saint-Léger étant aussi donné à un îlot guadeloupéen acquis par ces mêmes Léger. En l'occurrence, comme on verra, ce ne sont pas ces Léger, châtillonnais ou autunois, qui nous importent mais les Dormoy joviniens.

républicain de César, pour ensuite en venir à Pierre-César. Il est le premier Gervais d'Ormoy à simplifier constamment son patronyme en Dormoy.

L'époque révolutionnaire est en effet une période pendant laquelle il est préférable d'abandonner toute particule et de simplifier son patronyme, au contraire des XVIIe et XVIIIe siècles qui avaient vu les noms de notables roturiers s'allonger et les particules fleurir avec introduction d'ajouts toponymiques d'allure nobiliaire. Les cas de modifications successives abondent, comme en accordéon, au gré des aléas de la conjoncture politique.

Prenons des exemples à Joigny. Un Piochard d'Arblay du XVIIIe siècle, anobli pour faits militaires, devient Darblay tout simplement sous la Révolution et l'Empire, avant de se métamorphoser, grâce à sa fidélité au roi Louis XVIII sous les Cent Jours, en comte Piochard d'Arblay. Son titre héréditaire est transmis ensuite, faute d'héritier direct vivant, à la branche cadette, celle des Piochard de la Bruslerie (puis de la Brûlerie). Il apparaît que cette famille, dans ses deux rameaux, est issue de Piochard tanneurs à Joigny au Moyen Âge³. Arblay (tout comme la Bruslerie) est une « terre noble » dit-on, un fief acheté par un Piochard et support de particule à vocation ou à prétention nobiliaire (l'accession à la noblesse dans ce cas précis fut acquise par les services rendus aux armées). De façon semblable, des Badenier, des Chomereau, des Gillet, des Hardouin et autres roturiers notables de Joigny, pour se distinguer les uns des autres au sein d'une même famille, surtout lorsqu'au même moment plusieurs portent les mêmes nom et prénom et sont donc homonymes, ajoutent à leur patronyme, du XVIIe au XVIIIe, une particule suivie du nom d'un lieu-dit, d'une propriété. Parfois, il n'y a pas de prétention à la noblesse dans ces ajouts toponymiques, mais une telle prétention est tout de même fréquente. Sous la Révolution, ces mêmes personnages abandonnent prudemment leur particule, pour la reprendre bien souvent ensuite⁴.

Les Gervais en devenant Gervais d'Ormoy présentent un cas *apparemment* similaire. Ils se limitent cependant ainsi, comme nous le verrons, à se dire originaires du village d'Ormoy, ou possessionnés dans

³ Charles DEMAY, *Histoire généalogique des La Brûlerie-Piochard de La Brûlerie*, Auxerre, 1880, réédition en 1962 ; il s'agit sans doute d'une œuvre de commande, qui reprend et conforte la volonté apparue sous l'Ancien Régime de faire remonter le plus loin possible dans le temps l'anoblissement de la famille. Voir aussi Bernard FLEURY, *La vie publique à Joigny, de la Révolution à la Belle Epoque*, Joigny, 2005, édition A. C. E. J., collection *Mémoire et Patrimoine*.

⁴ On trouve ainsi, dans Charles DEMAY ou Bernard FLEURY (voir *supra* note 3), des Badenier du Coudray, Badenier de La Motte, Badenier de la Perrière ; des Chomereau de Beauchesne, Chomereau de Brantigny, Chomereau de Breigny, des Chomereau du Cazeau, Chomereau de Champvallon, Chomereau de Covigny, Chomereau de Saint André ; des Gillet de la Jacqueminière, etc. Avec la Révolution, chacun abandonne soit sa particule et la suite, soit la France, pour revenir ensuite à l'une et l'autre. Comment distinguer les intentions de celui qui souhaite tout simplement ne pas être confondu avec un parent homonyme de celles de celui qui cherche à être considéré comme distingué, différent du commun des mortels, noble ? En tout état de cause, les Gervais d'Ormoy ne paraissent pas avoir tenté de se faire passer pour nobles, ce qu'ils n'étaient pas.

cette paroisse rurale, sans jamais prétendre au titre noble de « sieur d'Ormoy ».

Revenons à Pierre Gervais d'Ormoy (1778-1816), devenu César puis Pierre-César Dormoy. Son père s'appelait Pierre Charles Gervais d'Ormoy (1748-1817), mais on trouve déjà à l'occasion son nom simplifié en Charles Dormoy : d'abord par un souci créole de faire plus simple, d'avoir un nom sans prétention et plus aisément à mémoriser. Puis arrive la Révolution, le temps où il ne fait pas bon paraître aristocrate, aux îles comme en France. Il aurait pu aussi bien, dans une conjoncture politique différente et avec des prétentions personnelles qu'il n'avait pas, donner souche, comme bien d'autres à Joigny ou aux Antilles, à des barons ou comtes Gervais d'Ormoy, noblesse de France ou « noblesse de cocotier ». Mais il apparaît bien que ces Gervais d'Ormoy, peut-être parce qu'ils ont quitté leur milieu d'origine pour des horizons plus vastes, Paris puis les Antilles, ne manifestent aucune prétention à accéder à la noblesse, tout en occupant des charges publiques non négligeables et en accédant au fil des générations à une belle fortune.

Ce Pierre Charles Gervais d'Ormoy (dit parfois Dormoy) est né à Paris (1748) et est mort aux Antilles (1817) dans l'île mi-française, mi-hollandaise de Saint-Martin : il s'agit du premier Dormoy ancêtre de Saint-John Perse dont on trouve trace en Guadeloupe. Sur son acte de mariage, du 13 février 1769, il est qualifié d'« européen de naissance » alors que son épouse Anne Claire Lefebvre (1725-1789), une veuve plus âgée mais riche, figure dans le même acte comme « créole de naissance ». Elle est, quant à elle, issue d'une des premières familles françaises installées aux Antilles, dès le XVII^e siècle. On ignore pourquoi et quand Pierre Charles Gervais d'Ormoy quitte Paris et émigre aux îles, vers les vingt ans, en tout cas avant 1769, date de son mariage à Baillif, en Guadeloupe.

En 1769, il est commis au greffe de Guadeloupe, en résidence à Basse-Terre : il a donc ne serait-ce que des notions de droit. En 1777, le voici procureur à la Sénéchaussée royale du Moule, puis procureur de la Sénéchaussée de Grande-Terre, toujours en Guadeloupe et on le désigne parfois sous l'appellation flatteuse de Maître Charles Dormoy (ou encore Maître Charles Dormois)⁵

En fait, c'est à la fois un praticien du droit, titulaire de charges publiques, et un grand propriétaire et négociant. Il est ou devient fort riche : il a de nombreuses propriétés, achète ou vend des maisons, possède des magasins, une plantation de cafiers au Moule, des terrains à Pointe-à-Pitre, diverses affaires dans l'île franco-hollandaise de Saint-Martin. Il tire sa fortune sans doute à la fois des biens de son épouse et des occasions de profit que procure alors l'exercice de ses fonctions dans l'appareil judiciaire.

⁵ Il resterait à savoir si ce personnage du monde judiciaire a rencontré à Basse-Terre Adrien Basile Bonneville (1776-1845), d'un rameau des Bonneville de Villeuneuve-le-Roi (sur-Yonne) installé là vers 1804 comme *commissaire de marine* (*Le monde des Bonneville*, par Jean-Luc DAUPHIN, in *Etudes Villeneuvianas*, n° 36, 2006, p. 72-74)

En 1771 une de ses sœurs, Charlotte Jeanne Gervais d'Ormoy, née à Paris et qu'il a peut-être lui-même fait venir aux îles, épouse en Guadeloupe un « européen de naissance » et se fixe ensuite avec ce dernier en Martinique.

Le père de Pierre Charles et de Charlotte Jeanne Gervais d'Ormoy est un Charles Jean-Baptiste Gervais d'Ormoy (1716-1751), né à Paris et marié à une Marie-Claude Canar (ou Canard, ou encore Cassard) de Launay (ou Delaunay) : c'est avec lui que l'on commence à se rapprocher de Joigny.

Ce Charles Jean-Baptiste Gervais d'Ormoy, avocat au Parlement de Paris, est lui-même fils de Charles Gervais d'Ormoy (1672-1749), né et mort à Joigny, et de Madeleine Badenier (.... -1730), tous deux Joviniens.

Charles Gervais d'Ormoy est procureur en justice au comté de Joigny, sa ville natale, procureur c'est-à-dire qu'il se charge de rédiger les actes juridiques, de suivre la procédure et d'accomplir toutes les formalités requises par la justice comtale pour le compte des plaideurs qu'il représente⁶. Il occupe ainsi un office vénal qui, bien souvent, enrichit considérablement son titulaire, surtout si celui-ci sait faire payer chèrement ses services et durer les procès.

C'est dans l'église Saint-Thibault qu'il s'est marié, le 27 avril 1708, avec cette Madeleine Badenier, fille de Louis Badenier, voiturier par eau à Joigny, et de Magdeleine Bardin (.... -1723). Il s'est introduit ainsi dans une belle et ancienne famille de la ville.

Déjà un Louis Badenier, né en 1634 dans la paroisse Saint-Thibault, sans doute le père du précédent, était voiturier par eau, marguillier de Saint-Thibault et marié en 1662 avec une Marie Lebeuf, de ces Lebeuf qui seraient, selon Etienne Meunier, la plus ancienne famille connue de Joigny, famille dont on trouve trace dans la cité dès 1154.

Certes les homonymies sont nombreuses dans ces grandes familles mais les généalogistes de l'Yonne, si habiles à reconstituer les arbres généalogiques des notables locaux, sauront remonter plus haut tant chez les Gervais que chez les Badenier.

Disons encore que les Badenier maintiennent bien leur rang, un bon cran au dessus des Joviniens ordinaires, puisqu'on en retrouve, aux côtés d'autres notables de Joigny, tant parmi les membres fondateurs de la Loge de l'Aigle de Saint Jean créée à Joigny en 1777 que parmi les représentants du tiers état de Joigny au bailliage de Montargis début 1789, puis parmi les dirigeants révolutionnaires actifs⁷, tandis que des Gervais,

⁶ Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France XVIIe-XVIIIe*, Paris, Picard, 1984 (1ère éd. 1923) et François BLUCHE (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, article « Auxiliaires de justice », p. 144, par Olivier Sers.

⁷ Gervais MACAISNE, *Les notables joviniens à la veille de la Révolution*, dans *Les hommes de la Révolution dans l'Yonne*, t. I, Actes du colloque du Bicentenaire publiés par le Comité des sociétés savantes de l'Yonne pour le Bicentenaire de la Révolution, Auxerre, 1991, p. 145 à 152, et en particulier 146-147 pour les liens de parenté unissant entre eux des Badenier, des Bachelier, des Gillet, des Hardouin, des Piochard, notables de Joigny dont certains ont déjà accédé à la noblesse et dont d'autres devront attendre la Restauration pour ce faire. Voir aussi, pour les élus de Joigny aux assemblées préparatoires de début

quant à eux, montent à Paris avant qu'un des leurs gagne les îles à la fin des années 1760.

Dans Gervais d'Ormoy, *Gervais* est le patronyme, le nom de famille, *d'Ormoy* (avant d'être adopté comme patronyme sous la forme simplifiée de *Dormoy* aux Antilles, comme nous l'avons vu) est une appellation d'ordre purement topographique, géographique qui, à Joigny, indique tout simplement soit le village d'origine de la famille, soit le village où, roturiers, ils sont possessionnés, c'est-à-dire en l'occurrence le village d'Ormoy, proche de Migennes et de Cheny. D'ailleurs Charles Jean-Baptiste Gervais figure comme possesseur d'une terre à Cheny selon les minutes de Maître Marchand, notaire à Joigny (acte du 13 octobre 1748).

Ainsi donc, par sa mère Renée Léger née *Dormoy* et par l'ascendance paternelle directe de celle-ci, le poète Saint-John Perse (Alexis Léger à l'état civil) est-il bien d'origine jovinienne.

Est-ce là un titre de gloire pour la ville de Joigny ou pour le poète nobélisé ? A chacun d'en décider. Toujours est-il que Joigny peut ajouter ce poète à son patrimoine littéraire, aux côtés en particulier d'un Marcel Aimé natif de Joigny.

1789, Edgar BERILLON : *Historique du 1er siècle de la L. française Le Phénix à l'O. de Joigny, 1777-1879*, Joigny, 1880, et Bernard FLEURY, *La vie publique à Joigny de la Révolution à la Belle Epoque*, op. cit. en note 3, avec en particulier Jean-Baptiste Badenier de la Perrière. Celui-ci, né à Joigny le 24 juin 1754, est secrétaire-adjoint de la loge maçonne de *L'Aigle de Saint Jean*, à Joigny, dès sa création le 13 octobre 1777, puis secrétaire (1778) et enfin trésorier (1784) de cette loge. Il est par ailleurs titulaire d'une charge de conseiller du roi en l'Élection, charge anoblissante dans le futur (un futur certes gelé par la Révolution). On le trouve début 1789 élu comme un des cinq représentants de la ville de Joigny auprès du bailliage de Montargis (dont relève Joigny) pour la rédaction des « remontrances », pour la préparation du cahier de doléances général et pour l'élection du représentant du tiers-état au titre de ce bailliage pour les Etats Généraux. Plus tard, sous la Révolution, il figure comme commissaire du canton de Joigny en l'an IV, puis juge de paix. Sur la loge de Joigny, de sa fondation à 1879 (date de la célébration du centenaire, retardée par la crise du 16 mai 1877), l'ouvrage d'Edgar BERILLON, étudiant en médecine et franc-maçon de Joigny, est une assez curieuse plaquette (disponible à la Bibliothèque municipale de Joigny) imprimée chez Hamelin et Zanote, eux-mêmes notables francs-maçons. *Le Phénix* est le nouveau nom de la loge de Joigny, auparavant loge de *L'Aigle de Saint Jean*. L'auteur est parfois disert, d'autres fois plus discret ; il donne en particulier la liste des frères en 1777 (dont Gabriel Bazille, « maire perpétuel » de la ville) et en 1829 ; il égrène, au fil de son historique, diverses informations sur les personnes, en particulier sur les membres de la loge, informations alors généralement peu diffusées en direction du grand public.